

Thonon-les-Bains

La mobilisation prend de l'ampleur pour sauver la Frégate

Près de 200 personnes ont répondu, ce dimanche 17 septembre, à l'appel lancé par l'association Patrimoine du Léman pour dénoncer le projet de destruction de la villa Frégate. Vouée à être remplacée par un immeuble de 16 logements, la bâtisse à l'allure singulière constitue l'un des vestiges de l'architecture des années 1930.

Organisé au cœur des 40^e Journées du Patrimoine, le rassemblement aperçu au 72 avenue du Général de Gaulle prenait tout son sens. À l'initiative de l'association Patrimoine du Léman, environ 200 personnes s'étaient donné rendez-vous au chevet de la Frégate. Alors qu'une pétition circule depuis déjà plusieurs semaines - 1 300 signataires lundi 18 septembre - cette "manifestation" dominicale constitue une nouvelle étape dans l'élan de contestation qui accompagne la destruction annoncée de la Frégate. Villa à la frontière entre le style Art déco et le courant moderniste, celle-ci est en passe d'être démolie pour être remplacée par un immeuble de 16 logements. Impensable pour les participants, attachés à l'héritage patrimonial du site.

En 1933, lorsque la Frégate s'érige dans le ciel de l'ouest thononais, elle se fait immédiatement remarquer. « À l'époque, il n'y avait que des champs ici. C'est donc vite devenu un élément architectural très visible » confie l'architecte Marius Guillemot. Une visibilité que lui confère aussi son atypisme. L'édifice



Riverains, citoyens, élus (de l'opposition) et amoureux du patrimoine en général se sont réunis pour contester le sort annoncé de la villa Frégate. Photo Le DL/S.F.

doit d'ailleurs son nom à son allure de paquebot, symbolisée par sa façade cylindrique, son toit terrasse, sa fenêtre hublot, sa vigie et son solarium, qui reprennent les codes de l'architecture navale. Construite par l'architecte thononais Félix Roy, qui y vivra avec sa femme et ses enfants, la Frégate est directement inspirée de l'œuvre de Robert Mallet-Stevens, figure du modernisme à la française.

Des particularités qui donnent à ce bâtiment le statut de "patrimoine remarquable", incompatible avec une quelconque ambition de destruc-

tion, selon Marc Valère. « Des maisons comme celle-ci, il n'y en a pas deux dans le paysage thononais. On est en train de perdre le peu de patrimoine qui nous reste, il faut arrêter les dégâts ! » s'alarme le président de Patrimoine du Léman.

« Une ville qui néglige son patrimoine se prive de son histoire et de son âme »

Un avis partagé par les nombreux riverains, citoyens, élus (de l'opposition) ou amoureux du patrimoine en général présents ce diman-

che, vent debout contre les choix de la municipalité en termes d'urbanisme. « J'ai voté pour le candidat Arminjon car je n'en pouvais plus du bétonnage de son prédécesseur et au final il fait pire ! » se désole Isabelle. « On doit se mobiliser pour faire comprendre à la mairie que ce projet est insensé » poursuit Chantal. Membre de l'association, Françoise Chamblas a, quant à elle, une histoire particulière avec la Frégate, puisqu'elle habite juste à côté, au 4 rue du Salève. « Le patrimoine ce n'est pas seulement les églises romanes, ça va de la grotte Chauvet jus-

qu'au Mucem. Pour moi, une ville qui néglige son patrimoine se prive de son histoire et de son âme. »

Un bâtiment inscrit au PLU en tant qu'édifice "remarquable"

Alors qu'un compromis de vente a été signé entre le propriétaire actuel, René Garcin, expert-comptable et conseiller municipal de la majorité, et le promoteur (la société Imaprim), le permis de construire a été délivré en mars dernier. Une procédure à laquelle l'association a opposé un recours gracieux auprès du maire, rejeté, puis une requête auprès du tribunal administratif. Mais pour l'association, l'une des clés réside dans le statut de l'édifice. « Nous avons sollicité la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) pour obtenir une demande d'inscription en urgence au label architecture remarquable. Ce n'est pas normal que ce bâtiment ne soit pas protégé » poursuit Marius Guillemot.

Pourtant, la Frégate figure bien dans la catégorie "édifices ponctuels remarquables" listée dans la rubrique "Patrimoine et paysage" du Plan local d'urbanisme (PLU) de Thonon, page 88. « Les services de la mairie l'auraient-ils ignorée ? » s'étonne Marc Valère. Contacté, Christophe Arminjon n'a pas souhaité faire davantage de commentaires sur l'avenir de la Frégate. « L'affaire est entre les mains de la justice. »

● Sylvain Falcoz

« Notre seul combat, c'est la protection du patrimoine »

L'avenir de la Frégate est étroitement lié à celui de l'association Patrimoine du Léman. Créée "officiellement" il y a trois semaines, elle doit son existence à la polémique qui accompagne la destruction de l'édifice. « Le collectif est né sous l'impulsion de Vincent Lévy, notre trésorier, qui a découvert cette histoire et a commencé à mobiliser autour de

lui pour l'aider à défendre la Frégate » confie Marc Valère.

Composée d'une quinzaine d'adhérents et d'un noyau dur d'architectes de divers horizons, l'association s'est d'abord fait connaître à travers cette fameuse pétition, avant le rassemblement de ce dimanche qui constitue son réel acte de naissance. « Si on veut avoir

une chance il faut qu'on mobilise la population à notre cause » assure le président, lui-même architecte et expert auprès du tribunal judiciaire de Chambéry. Mobilisée sur le sort de la Frégate, l'association n'avait d'ailleurs pas vocation, une fois la bataille terminée, à durer dans le temps. « Au fil du temps, on s'est dit que l'on pourrait étendre notre

rayon d'action à l'échelle de Thonon et pourquoi pas sur toute la rive française du Léman. La Frégate, c'est peut-être la première pierre d'un mouvement plus global de protection du patrimoine dans son ensemble. »

Pour autant, Marc Valère assure que Patrimoine du Léman n'a pas vocation à devenir un mouvement politisé. « Notre seul com-

bat, c'est la protection du patrimoine, même si on sait que dès qu'on s'investit, la frontière est mince. » D'ailleurs, Marc Valère refuse de se projeter plus loin qu'une éventuelle victoire dans cette bataille. « Si d'aventure la Frégate était sauvée, il faudra lancer un débat sur ce que l'on pourra en faire, selon les besoins actuels à Thonon. »